

Liste des collectivités concernées par une convention dont les modalités de reconduction doivent être précisées

Collectivités	Date de signature et objet de la convention initiale	Numéro de l'avenant
Augers-en-Brie	convention signée le 18 décembre 2012, relative à l'aménagement de deux sections limitées à 70 km/h sur la RD 15 en approche Sud et Nord de l'agglomération	n°1 Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
Clos-Fontaine	convention signée le 21 novembre 2012, relative à l'aménagement de deux sections limitées à 70 km/h sur la RD 56 en approche Nord et Sud de l'agglomération	077-227700010-20220929-lmc100000024270-DE Acte Certifié exécutoire
Coutençon	convention signée le 18 décembre 2012, relative à l'aménagement d'une section limitée à 70 km/h sur la RD 107 en approche Nord de l'agglomération	Envoi Préfecture : 07/10/2022 Réception Préfet : 07/10/2022 Publication RAAD : 11/10/2022
Montigny-Lencoup	convention signée le 21 novembre 2012, relative à l'aménagement d'une section limitée à 70 km/h sur la RD 403 en approche Est et Ouest de l'agglomération	n°1
Saint-Brice	convention signée le 21 novembre 2012, relative à l'aménagement d'une section limitée à 70 km/h sur la RD 236 en approche Est de l'agglomération	n°1
Saint-Germain-Laval	convention signée le 18 décembre 2012, relative à l'aménagement d'une section limitée à 70 km/h sur la RD 18 en approche Est de l'agglomération	n°1
Soisy-Bouy	convention signée le 21 novembre 2012, relative à l'aménagement d'une section limitée à 70 km/h sur la RD 1 en approche Sud de l'agglomération	n°1